

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « MAKE A WISH FOR A FRIEND »

## Art. 1 – Dénomination et objet du concours

La Banque Raiffeisen s.c., ayant son siège principal à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B-20128 organise pendant la période du 26 novembre 2018 au 10 décembre 2018 ensemble avec les Caisses Raiffeisen (dénommées ci-après conjointement « organisateur ») un jeu-concours avec tirage au sort dénommé « Make a wish for a friend » (ci-après : « jeu-concours »).

Dans le cadre du jeu-concours mentionné ci-avant, l'organisateur permet aux personnes (ci-après : « participants ») remplissant un formulaire sur le site internet de Raiffeisen «[www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)» ou une carte de vœux dans l'une des agences Raiffeisen de participer automatiquement à un tirage au sort permettant de faire gagner 3 x un cadeau d'une valeur maximale de 1000 EUR à un proche du participant.

## Art. 2 – Participation

Le présent jeu-concours avec tirage au sort est organisé du 26 novembre 2018 au 10 décembre 2018 jusqu'à minuit. La participation au jeu-concours est ouverte à toutes les personnes physiques répondant aux critères suivants :

- avoir atteint la majorité
- être résident au Grand-Duché du Luxembourg
- être membre Raiffeisen
- être présent sur le territoire luxembourgeois du 13 décembre 2018 au 20 décembre 2018
- parler au moins une des langues suivantes : luxembourgeois, français, allemand ou anglais
- céder son droit à l'image en ce qui concerne l'entièreté du matériel filmé lors de la remise du cadeau à la personne désignée par le participant lors du remplissage du formulaire
- ne pas être collaborateur de l'organisateur (ainsi que membre de sa famille)

De plus, le participant certifie que la personne désignée lors du remplissage du formulaire / carte de vœux répond aux critères suivants :

- avoir atteint la majorité
- être résident au Grand-Duché du Luxembourg
- être présent sur le territoire luxembourgeois du 13 décembre 2018 au 20 décembre 2018
- parler au moins une des langues suivantes : luxembourgeois, français, allemand ou anglais

L'indication d'une identité ou d'un quelconque renseignement falsifié, frauduleux, faux, mensonger, incorrect, inexact ou le non-respect des conditions de participation entraîne l'élimination du participant au jeu-concours.

## Art. 3 – Principe du jeu-concours

Les participants doivent remplir le formulaire en ligne sur [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu) ou remplir une carte de vœux dans l'une des agences Raiffeisen et répondre aux critères mentionnés à l'article 2 de ce règlement.

La personne ayant soumis le formulaire ou sa carte de vœux participe automatiquement au jeu-concours dont les 3 gagnants seront tirés au sort le 11 décembre 2018 au siège de la Banque Raiffeisen s.c.

## Art. 4 – Lots

L'organisateur met en jeu les lots suivant : 3 x un cadeau d'une valeur maximale de 1000 EUR.

## Art. 5 – Détermination des gagnants

Les gagnants sont avertis personnellement par email et par téléphone. Les gagnants disposent jusqu'au jeudi 13 décembre 2018 à 14 :00 heures pour entrer en contact avec l'organisateur. Passé ce délai, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et n'auront plus droit à la remise de celui-ci. Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné. Le gain ne pourra être ni monnayé, ni

échangé. En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de substituer à tout moment aux lots proposés des lots équivalents.

#### **Art. 6 – Traitement des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel recueillies sont exclusivement traitées en vue de son intérêt légitime par l'organisateur, 4 rue Léon Laval L-3372 Leudelange, pour (1) l'organisation du jeu-concours « Make a wish for a friend », (2) la gestion des participations et l'attribution des lots ainsi que (3) aux fins de prospection commerciale en vue de donner aux participants des informations régulières sur les produits et services proposés par la BANQUE ou le groupe RAIFFEISEN. Les données sont traitées de façon strictement confidentielle, tous les employés de l'organisateur étant soumis au secret professionnel prévu par la loi luxembourgeoise.

Les données :

- demandées dans le formulaire doivent toutes être renseignées afin de permettre au participant de participer à l'opération du « Jeu-concours Make a wish for a friend » ;
- ne seront pas communiquées à des destinataires tiers, sauf instruction spécifique du participant et sous réserve des prescriptions légales ou réglementaires applicables, et
- seront conservées traitées, pour les finalités (1) et (2) pendant la durée nécessaire à l'opération du « Jeu-concours Make a wish for a friend », et pour la finalité (3) sans limitation de durée, sauf exercice par le participant de son droit d'opposition conformément à la législation.

Conformément à la législation en vigueur et dans les conditions y visées, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement et à portabilité sur les données, ainsi que d'un droit de demander la limitation du traitement ou de s'opposer au traitement ou à la communication des données à des fins de prospection commerciale. Toute demande à cette fin doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du demandeur et être envoyée à l'adresse suivante :

Banque Raiffeisen  
Chargé de Protection des Données  
BP 111  
L-2011 Luxembourg  
Ou par mail à [charge-de-protection@raiffeisen.lu](mailto:charge-de-protection@raiffeisen.lu)

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données.

#### **Art. 7 – Responsabilité**

Les participants acceptent, que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements du réseau internet les empêchant d'accéder au jeu-concours ou perturbant le bon déroulement du jeu-concours ainsi que d'actes de malveillance de tiers. L'organisateur ne peut donc, malgré la mise en œuvre d'une plateforme sociale opérationnelle pour le jeu-concours, être tenu responsable pour des erreurs matérielles éventuelles (p.ex. affichages erronés, envoi d'e-mails erronés, problèmes lors de l'envoi d'e-mails), de l'absence de disponibilité des informations sur la plateforme ainsi que de la présence non-détectée de virus.

De manière générale, les participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques et risques de l'internet, comme par exemple le détournement possible de données entre leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones et le site internet de l'organisateur, le piratage de celui-ci et la contamination possible de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones par des virus.

Les participants reconnaissent et acceptent, qu'ils sont exclusivement responsables pour les problèmes techniques de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones lors de la connexion au site «[www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)» que l'organisateur n'est en aucun cas responsable pour les conséquences des pertes ou retards de courriers électroniques entre les participants et l'organisateur ainsi que des erreurs techniques et/ou humaines pouvant affecter la participation au jeu-concours et ne lui étant pas imputables. Les participants sont seuls responsables pour la prise de mesures de protection appropriées de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones et des données y étant stockées ainsi que transmises par l'internet.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer le jeu-concours s'il s'avère que son bon déroulement ne peut être assuré suite à des événements non-influençables par lui.

**Art. 8 – Publicité et Marketing**

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'organisateur à traiter leurs données personnelles, à publier leur nom, ainsi que toutes images prises lors de la remise des lots et ceci, sans compensation.

**Art. 9 – Réclamations**

Les réclamations au sujet du présent jeu-concours doivent être envoyées par lettre recommandée, au plus tard jusqu'au 10 décembre 2018 à l'adresse de l'organisateur. Aucune autre réclamation ne sera acceptée.

**Art. 10 – Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

**Art. 11 – Force majeure**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le jeu-concours devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce serait faite sur le site [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu).

**Art. 12 – Avenants au règlement**

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu-concours sur le site [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu) seront considérés comme des annexes au règlement.

**Art. 13 – Poursuites judiciaires**

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder.

**Art. 14 – Droit applicable et tribunaux compétents**

Les relations entre l'établissement bancaire et les participants sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg sont seuls compétents en cas de litiges.